

## Consultation Nationale sur la productivité

### Compte rendu de la Réunion du 29/05/2009

La quatorzième réunion de la commission nationale de la consultation sur la productivité tenue le 29 Mai 2009, à la Cité des sciences à Tunis a fait l'objet d'une présentation effectuée par Mr Ahmed El Kamel<sup>1</sup> sur «*Le plan directeur de l'aménagement du territoire national*». Cette présentation a été suggérée par la commission lors de celle qui portait sur «*l'amélioration de la compétitivité des agglomérations*».

L'orateur a rappelé, lors du premier exposé, la définition de la compétitivité en tant que la capacité d'un pays ou d'un groupe urbain à faire face à la concurrence tant sur les marchés externes que sur les marchés internes, à attirer les investissements directs étrangers et à accroître ses parts de marchés aussi bien sur le plan national que sur le plan étranger.

En outre, il a fait un diagnostic sur les agglomérations, leur importance démographique et leur contribution dans l'activité économique du pays.

Il a, ensuite, établi une comparaison avec des agglomérations analogues tel qu'au Maroc (Casablanca, Tanger, Tétouan) et la France (PACA: Provence-Alpes-Côte d'Azur).

---

<sup>1</sup> Ingénieur général, Ministère de l'Équipement, de l'Habitat et de l'Aménagement du territoire.

A la fin, il a présenté les résultats d'une enquête en la matière auprès d'une cinquantaine d'entreprises tunisiennes (40 entreprises industrielles et 10 touristiques) réparties sur toute la partie côtière du territoire.

Dans le second exposé, l'orateur a donné un aperçu historique sur la politique de l'aménagement du territoire en Tunisie. En effet, au cours des années 70, les pouvoirs publics ont créé des agences foncières spécifiques tel que l'AFH, l'AFI, l'AFT et le district de Tunis. En outre, et au cours des années 80 plus de 100 plans d'aménagement ont été approuvés. La décennie 90 a vu l'approbation de code d'aménagement de territoire qui est caractérisé par 23 plans d'aménagement de villes et 19 zones spécifiques. Ces mesures ont été décrétées afin d'assurer les conditions nécessaires pour une intégration de l'économie tunisienne dans l'économie mondiale.

L'aménagement du territoire constitue le moyen approprié afin de mettre en place une infrastructure garantissant la liaison entre les régions côtières les plus développées et celles de l'intérieur les moins développées.

Ensuite, il a présenté le plan directeur de l'aménagement du territoire national qui est axées sur les points suivants:

### *1. diagnostic et problématique*

- La pression démographique,
- L'immigration intérieure,
- Le développement urbain,
- L'activité économique,
- Les équipements collectifs,

- L'exploitation à outrance des les zone naturelles et des ressources hydraulique,
- L'adéquation entre la répartition de la population et le développement.

## **2. *Les objectifs a moyen et long terme***

- L'exploitation des toutes les possibilités afin de gagner le pari de l'emploi,
- Un développement régional réalisant à la fois la solidarité nationale et l'intégration sociale,
- Une croissance ayant pour objectif une intégration dans l'économie mondiale,
- Une exploitation rationnelle des ressources naturelles et amélioration du bien être,
- Consolidation de l'intégration de l'économie nationale dans l'espace maghrébin.

## **3. *Les priorités***

- La préservation des ressources naturelles,
- Une minimisation de l'exode rural provenant des régions frontalières,
- La lutte contre la construction anarchique des logements et des zones industrielles, la protection contre les inondations afin de dégager des réserves foncières pour les générations futures,
- Un développement régional équitable,
- La lutte contre l'encombrement et la pollution dans les grandes villes,

- Une exploitation rationnelle des ressources disponibles pour un développement intégral,
- La création et le développement des ports et des aéroports,
- Favoriser l'intégration maghrébine.

Par ailleurs, le débat a porté sur les points suivants :

- ✓ Une meilleure répartition des sub-divisions administratives (gouvernorats, délégations, municipalités) afin qu'elles soient plus proches de l'investisseur et minimiser, ainsi, les formalités administratives qui nécessitent un recours aux services centraux de la capitale. De même, il est nécessaire de regrouper les petites communes dans des structures pour leur permettre d'agir efficacement dans la réalisation des projets.
- ✓ Accélérer l'approbation des schémas directeurs de certaines zones d'habitation afin d'éviter un développement anarchique de certains quartiers (ex: la ville de Hammamet Sud qui ne dispose pas d'une zone d'habitation aménagée pour les ouvriers de la zone touristique).
- ✓ Une mise à jour constante des plans d'aménagement urbain au niveau de toutes les municipalités afin de garantir un tissu harmonieux et équilibré offrant une meilleure qualité de vie et préservant le respect de l'environnement et le cadre de vie du citoyen.
- ✓ Promouvoir et moderniser le transport collectif pour minimiser les coûts et maîtriser davantage la consommation d'énergie voir même utiliser les énergies renouvelables pour substituer progressivement le pétrole.
- ✓ Opter pour un développement régional intégré qui consiste à avoir des pôles constitués d'une agglomération phare et des gouvernorats limitrophes qui contribueraient à la fourniture de la nourriture et de la main d'œuvre.

- ✓ Une meilleure exploitation de l'espace territorial afin de sauvegarder le patrimoine des terres agricoles. En effet, le secteur touristique est régi par une réglementation qui ne lui permet que de construire qu'en R+2; et de ce fait, il est toujours consommateur des terres agricoles; ce qui risquerait de causer un coût écologique important.
- ✓ La bonne gestion des ressources naturelles notamment l'eau et ce par le dessellement, l'épuration ce qui permettrait de dégager des quantités supplémentaires qui couvriraient notre déficit en la matière. A ce la, on peut ajouter une politique d'entretien des infrastructures hydrauliques qui permettrait, elle aussi, de dégager d'autres potentialités des ressources.
- ✓ Initier les générations futures à donner de l'importance à la culture environnementale et à la sauvegarde et la préservation des richesses naturelles.
- ✓ La nécessité de la mise à niveau de la ville à travers une politique d'entretien et de modernisation (consolidation de l'activité de l'ARRU<sup>2</sup>), la lutte contre les constructions anarchiques, le renforcement des programmes de protection contre les inondations outre la pérennisation et la sauvegarde des ressources naturelles. La formule de SEM (Société à Economie Mixte) serait plus efficace dans le domaine de la gestion urbaine.
- ✓ Le renforcement du développement régional et ce à travers l'aménagement d'un réseau autoroutier moderne à moyen et à long terme et le développement de l'infrastructure du transport (avec toutes ses modalités) à l'intérieur des pôles économiques en vue d'assurer une meilleure liaison entre les villes.
- ✓ Promotion de la région de Nord-Ouest et le renforcement de l'interaction avec les autres régions en y favorisant les conditions requises d'un développement durable. En effet, elle présente des potentialités en matière d'agriculture et de ressources hydrauliques.

---

<sup>2</sup> Agence de Réhabilitation et de Rénovation Urbaine.

- ✓ Accélérer le rythme de rattrapage entre l'économique et le social à travers toutes les régions. En effet, les indicateurs de développement humain sont presque identiques au niveau des gouvernorats ; mais un déficit est constaté au niveau de l'économique. De ce fait, le rôle de secteur privé doit être plus renforcé afin de réduire ce déséquilibre.
- ✓ La politique en matière de développement régional devrait être volontariste pour en profiter davantage du découpage horizontal (Est-Ouest) imposé. En effet, les régions de l'Est seraient un élément d'entraînement des régions de l'Ouest (qui bénéficieront donc de l'évolution économique de la zone côtière).

Elaboré par :

Mlle Rim Ben Salhine

Mr Monji Ben Chaâben